

Cours intensif de théologie pour les universitaires se destinant au ministère pastoral (ITHAKA ministère pastoral)

Rapport final à l'intention du Synode



1 Contexte

Au cours de l'année 2012, le délégué cantonal aux affaires ecclésiastiques avait attiré l'attention sur le fait qu'il fallait s'attendre à de nombreux départs à la retraite parmi le corps pastoral à partir de 2020. On dénombrait par exemple 57 pasteures et pasteurs rien que pour l'année de naissance 1955. Il était donc prévisible que les nouveaux étudiants et étudiantes ne suffiraient pas – et ils ne suffisent toujours pas - à couvrir le besoin. Le nombre élevé d'engagements à temps partiel explique également que les postes ne peuvent pas tous être repourvus.

Ce contexte a conduit à la présentation d'une motion lors du Synode d'hiver 2012, qui a débouché sur les décisions suivantes:

1.1 Décisions du Synode du 5 décembre 2012 décembre 2020

Motion Bertholet/Bühler/Schmutz et autres cosignataires (oui 168 / non 3 / abstentions 2)

- Le Conseil synodal est chargé d'élaborer, en collaboration avec la Faculté de théologie et le Canton de Berne, un concept pour un « cours spécial » destiné à former des universitaires détenteurs d'un MASTER of Theology de l'Université de Berne au ministère pastoral.
- 2. Le concept doit être soumis au Synode pour décision.

1.2 Décisions du Synode du 4 décembre 2013

- Le Synodal adopte le concept présenté pour un cours spécial unique destiné à former des universitaires diplômés en vue de l'obtention d'un master of Theology de l'Université de Berne au ministère pastoral (objectif professionnel : ministère pastoral).
- 2. Le Conseil synodal est mandaté pour mettre en œuvre ce concept une seule et unique fois.
- 3. Le Synode approuve un crédit d'engagement de 3 millions de francs pour la réalisation de ce cours spécial.
- 4. Le financement est assuré par un prélèvement dans le fonds de secours, bien que les coûts prévus par année et les prélèvements effectués soient présentés chaque année dans le budget et les comptes annuels.

2 Principes de base

Cours intensif de théologie pour les universitaires se destinant au ministère pastoral (ITHAKA ministère pastoral) :

Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, en collaboration avec l'université et la Direction de l'intérieur et de la justice du canton de Berne, réalisent un programme de formation de quatre ans pour les universitaires titulaires d'un master et au bénéfice d'une expérience professionnelle. L'Eglise acquiert ainsi des personnes ayant de l'expérience de la vie et du monde professionnel pour les nombreuses tâches inhérentes



au ministère pastoral. Le cours particulier est conçu comme un cours unique avec une vingtaine de personnes.

3 Prémisses

La limite d'âge supérieure pour l'admission est fixée de manière à ce que les diplômées et diplômés puissent en principe encore travailler au moins dix ans dans un ministère pastoral.

En plus d'une formation universitaire et d'une expérience professionnelle, les personnes admises disposent dans l'idéal d'une expérience ecclésiale acquise sous forme d'engagement en tant que membre des autorités ou d'autres engagements au sein de paroisses, ou dans le cadre d'autres activités portant sur des questions théologiques, philosophiques ou sociales.

La procédure d'admission est assurée par une commission restreinte spécialement constituée à cet effet, où sont représentés aussi bien l'Eglise que la faculté et le canton. La direction est assumée par un directeur de projet externe.

La formation universitaire se déroule dans le cadre des offres d'études existantes et n'a pas d'incidence sur les coûts.

La formation pratique (stage pastoral) se base sur les conditions également applicables aux études « normales ».

Le canton examine la possibilité d'amélioration du financement pour les participantes et participants au cours spécial.

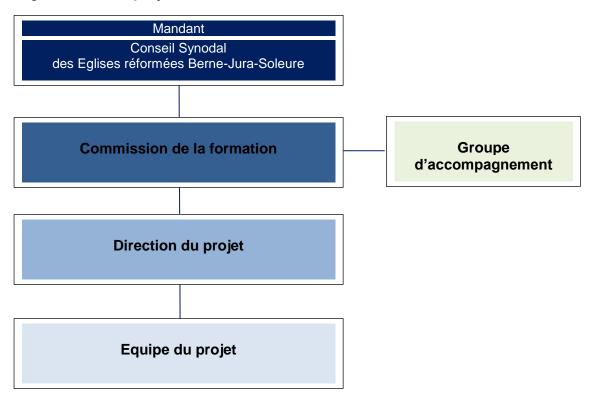
L'Eglise est prête à octroyer des aides financières sur mesure sous la forme d'une bourse ou d'un prêt pour financer les coûts de la vie et de la formation. En contrepartie, les étudiants s'engagent à travailler à la fin de leurs études pendant au moins cinq années complètes (pour les emplois à temps partiel, la durée est prolongée proportionnellement) comme pasteure ou pasteur dans les régions du ressort territorial des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, ou d'assumer un autre poste équivalent au sein de l'Eglise.

La formation peut être divisée grossièrement en trois parties :

- Procédure d'admission
- Etudes universitaires
- Stage pastoral avec examen d'Etat.



4 Organisation du projet



5 Finances

Le 4 décembre 2013, le Synode a approuvé un crédit d'engagement de 3 millions de francs. Il s'agissait de la limite supérieure des coûts totaux estimés (2 à 3 millions de francs).

Selon le décompte final, les dépenses se sont élevées à CHF 1'513'434.20, soit environ 50% du crédit proposé. Elles ont été entièrement prélevées sur le Fonds de développement et de soutien (anciennement Fonds de secours).

Le modèle de coûts présenté par le Synode en 2013 était basé sur 20 étudiantes et étudiants. Finalement, dix-sept étudiantes et étudiants ont été admis (cf. point 11). L'évaluation des coûts prévoyait une somme d'env. 2 à 3 millions de francs, répartis sur les années 2014 à 2019. Pour la première année, un montant de 75'000 francs avait été prévu pour la mise au concours et le début du processus d'admission. Pour les années 2015 à 2018, le financement prévisible de bourses et de prêts a été pris en compte à raison de coûts annuels de 500'000 francs. A cela se sont ajoutés en 2019 des coûts de formation d'environ 150'000 francs. Bien qu'ITHAKA ait été prolongé d'une année, les subsides de formation nécessaires ont été nettement inférieurs aux prévisions. Il avait déjà été signalé dans la demande de crédit que ces dépenses étaient difficilement prévisibles, car elles dépendent de nombreux facteurs.



Les coûts plus élevés en 2019 par rapport aux années précédentes sont justifiés par des dépenses supplémentaires pour le semestre 2018/2019 et l'année 2019 liées à l'achèvement des études selon le plan d'études (évaluations, cours d'accompagnement spirituel, etc.). Par ailleurs, des remboursements de subsides de formation ont également été comptabilisés.

Dépenses effectives selon les comptes des investissements 2014 – 2020 :

Dépenses	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Charges								
d'exploitation	64'492.05	43'216.00	14'148.75	6'186.30	42'526.35	197'954.65	33'400.00	401'924.10
Bourses		189'844.00	362'678.00	316'493.70	215'626.00	-44'055.00		1'040'586.70
Total par an-								
née	64'492.05	233'060.00	376'826.75	322'680.00	258'152.35	153'899.65	33'400.00	1'442'510.80

Compte créditeur cours spécial ITHAKA:

	Crédit d'engage- ment (CHF)	Dépenses (CHF)	Solde (CHF)
Compte 6130.5290.00	3'000'000.00	1'442'510.80	1'557'489.20
Ecart en in %; montant inférieur (+)	51.92 %		

6 Communication

Le cours ITHAKA a été mis au concours par voie d'annonces sur tous les canaux ecclésiaux usuels.

En outre, un dépliant a été réalisé et mis à la disposition de tous les ministères pastoraux (trois exemplaires par ministère). En de nombreux endroits, ils ont été disposés dans les églises.

Les Eglises partenaires ont également été mises au courant.

Les médias publics ont aussi manifesté de l'intérêt. Ils ont été informés par les organes officiels ou ont obtenu des interviews.

Le service de la communication de Refbejuso a préparé un dossier de presse et coordonné toutes les présentations aux médias.

Les médias sociaux n'ont pas été utilisés pour diffuser l'information, ce qui serait impérativement nécessaire pour de futures offres de cours (remarque du directeur de projet).



7 Procédure d'inscription et d'admission

Les documents requis pour l'inscription définitive étaient les mêmes que ceux demandés actuellement pour l'admission au stage pastoral.

La procédure d'admission comprenait les éléments suivants:

- examen des documents et entretiens d'admission portant notamment sur les connaissances spécialisées acquises lors des premières études;
- évaluation des raisons du changement de profession;
- connaissances et expériences en lien avec des sujets théologiques et ecclésiaux;
- évaluation personnelle;
- · capacité à communiquer;
- expérience spirituelle;
- motivation aux études;
- · existence théologique;
- rapport à la foi et à l'Eglise

8 Etudes universitaires

Cours spécial unique pour universitaires titulaires d'un master.

Les études ont été modelées de manière globale pour tous les étudiants et étudiantes et rendues réalisables grâce à une prise en compte globale des équivalences.

Les cours à suivre faisaient partie du programme d'études ordinaire (sans incidence sur les ressources).

Seules les langues grec et hébreu ont été évaluées. En latin, les étudiantes et étudiants ont dû suivre un cours sur des notions spécifiques à la théologie.



9 Stage pastoral

Le stage pastoral s'est basé pour l'essentiel sur le standard de formation actuel, avec cours de stage pastoral et conseil pratique.

Déroulement global des études:

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Activité /études	 Mise au concours inscription Procédure d'admission Délibérations Clarifications individuelles + programme Décision d'admission 	Event. décision d'admission jan./fév Programmes individuels Langues/stages Commencement desétudes semestre d'hiver (SH) 2015/2016	• semestre d'hiver+semestre d'été (SE) 2015/2016 • SH 2016/2017	• SH + SE 2016/2017 • SH 2017/2018	SH + SE 2017/2018 automne : stage pasto- ral	 Stage pastoral Examens Agrégation au ministère pastoral

10 Bases légales

On trouvera ci-après la liste des bases légales qui ont été nécessaires pour l'organisation du cours ainsi que les textes législatifs universitaires indiqués dans l'introduction de l'«öffentlich-rechtlicher Vertrag über das Zusammenwirken im Praktischen Semester und im Lernvikariat und die Verteilung der Lasten» (RLE 93.010)¹:

- Geschäftsordnung der Aufnahmekommission vom 13. August 2014 (RLE 93.092)
- Ausführungsbestimmungen zum Reglement über die Gewährung von Ausbildungsbeiträgen betreffend den Ausbildungsgang ITHAKA Pfarramt vom 11. Dezember 2014 (RLE 58.012)
- Verordnung über das Aufnahmeverfahren ins Intensivstudium Theologie für Akademikerinnen und Akademiker mit Berufsziel Pfarramt (ITHAKA Pfarramt) vom 14. August 2014 (RLE 51.410)
- Geschäftsordnung der Ausbildungskommission vom 13. August 2014 (RLE 93.091)
- Öffentlich-rechtlicher Vertrag über die Kooperation bezüglich des Intensivstudiums Theologie für Akademikerinnen und Akademiker mit Berufsziel Pfarramt (ITHAKA Pfarramt) vom 28. Mai / 4. Juni / 10. Juni 2014 (RLE 93.090)

¹ Les textes de loi mentionnés en allemand n'ont pas de version française (n.d.tr.)



- Art. 194 du Règlement ecclésiastique de l'Union synodale réformée évangélique Berne-Jura du 11 septembre 1990 (RLE 11.020)
- Art. 51, let. a et art. 52, al. 1 de la Loi sur l'Université du 5 septembre 1996 (RSB 436.11)
- Reglement über das Studium und die Leistungskontrollen an der Christkatholischen und Evangelischen Theologischen Fakultät der Universität Bern vom 26. Januar 2005 (RSL CETheol)
- Studienplan für Theologie der Theologischen Fakultät der Universität Bern vom 1. Juli 2009
- Art. 20, al. 1 de la Loi sur les Eglises nationales bernoises du 6 mai 1945 (RSB 410.11)

11 Décision d'admission et bilan

- 17 candidates et candidats ont été admis au cours
- En juin 2018, 9 candidates et candidats ont achevé leurs études à la faculté et été consacrés en octobre 2019 après le stage pastoral.
- Quatre personnes ont prolongé les études d'une année pour diverses raisons et achevé le stage pastoral en 2019/2020. La consécration en octobre 2020 a dû être annulée au dernier moment et sera rattrapée en juillet 2021. Sur décision du Conseil synodal, les candidates à la consécration ont été admises en attendant au service de l'Eglise bernoise en tant que personnes consacrées.
- Deux candidates ont interrompu leurs études, deux ont échoué aux examens.

12 Mentorat

Pendant toute la période de formation, le directeur de projet externe a assumé la fonction d'un mentor (accompagnement et conseil des étudiants).

Contrairement au cours spécial de 1985, aucune structure de formation spéciale n'a été créée pour ITHAKA. Les étudiantes et étudiants ont suivi les filières d'études ordinaires et été accompagnés par le responsable des études interne à la faculté. Pendant le stage pastoral, les services responsables de l'ensemble du corps estudiantin étaient à disposition pour l'encadrement et le conseil.

13 Conclusion et perspectives

Treize candidates et candidats ont achevé leurs études à fin 2020. L'objectif d'une vingtaine de nouveaux membres du corps pastoral n'a pas été entièrement atteint. Malgré tout, ITHAKA a notablement contribué à repourvoir des postes pastoraux vacants. Il avait été convenu dès le début par les trois partenaires que l'ITHAKA ne devait pas être répété et que cette formation devait rester un cours spécial unique.



Les observations suivantes peuvent être faites:

- L'intégration dans les études de théologie ordinaires a permis aux étudiantes et étudiants ITHAKA d'accomplir une formation de haut niveau qualitatif dans le système de Bologne en vigueur. Ils ont pu achever des études sanctionnées par un bachelor et un master, et suivre un stage pastoral en accomplissant l'examen d'Etat et tous les éléments prévus pour les études ordinaires.
- Les exigences posées aux étudiantes et étudiants étaient donc élevées. Ils ont dû achever des études complètes en un temps plus court que le délai habituel. Même si un certain nombre d'équivalences des premières études universitaires ou d'un doctorat ont été prises en compte, la charge de travail était très élevée pendant les trois années d'études. Quelques étudiantes et étudiants ITHAKA n'ont pas pu l'assumer, notamment pour des raisons familiales ou d'autres engagements. L'apprentissage des langues anciennes a constitué pour beaucoup un obstacle difficile à surmonter.
- Contrairement au cours spécial de 1985, les étudiantes et étudiants ITHAKA ont été intégrés dans le programme de formation normal et ont travaillé individuellement selon leurs possibilités. Il a peu été fait appel à des services de conseil et d'encadrement en dehors du conseil aux études institutionnalisé et de l'accompagnement du stage pastoral.
- La seule réglementation particulière a été un financement des coûts de la vie spécialement prévu pour ITHAKA et accordé en fonction des besoins; il était assorti de la condition d'occuper pendant au moins cinq ans un ministère pastoral après les études.

Au moins deux conclusions peuvent être tirées :

- 1. A l'avenir, les universitaires titulaires d'un master pourraient être admis individuellement aux études de théologie et au stage pastoral. Les contenus de la formation peuvent être planifiés et fixés dans le cadre des offres existantes de la faculté et du système modulaire de Bologne, et adaptés individuellement.
- 2. Parallèlement à l'ITHAKA de Berne, Zurich a mis en place une formation similaire intitulée Quest. Il serait impérativement nécessaire de veiller à une qualité des offres équivalente. Cette demande relève cependant de la politique ecclésiale. Il conviendra de discuter des qualifications finales de niveau tertiaire requises à l'avenir pour que les titulaires de ministères puissent exercer leur profession.

14 Poursuite d'ITHAKA

Pendant la période de déroulement d'ITHAKA, la faculté de théologie a demandé aux Eglises réformées Berne-Jura-Soleure s'il serait possible de mettre en place un programme d'études récurrent pour les personnes issues d'une autre profession, de manière analogue à ce qui se fait dans les universités de Bâle et de Zurich. Cette demande a été examinée au sein d'un groupe de travail commun, avec pour résultat que depuis le semestre d'automne 2020, l'université peut proposer une filière de «Master of Theology in Divinity».



Ce master habilite à l'admission au stage pastoral ordinaire, à la condition que les personnes intéressées aient réussi un entretien de candidature détaillé avant les études, et accompli cinq semaines de pratique dans une paroisse.

Le programme de formation ITHAKA, contrairement au «cours spécial» initié par le Synode, se déroule intégralement dans les structures universitaires et ecclésiales existantes, et ne nécessite pas de financement spécial.

Les nombres d'inscriptions montrent qu'une demande existe aussi pour des études récurrentes destinées aux personnes issues d'une autre profession. Ce constat correspond aux expériences faites dans le concordat («Quest»).

11 février 2021